

Vos garanties

Une parfaite confidentialité des données

L'accès de chaque professionnel aux données vous concernant n'est possible qu'après identification de son code d'accès.

Aucune information nominative n'existe en dehors de votre dossier. L'exploitation statistique par le réseau est réalisée après "anonymisation" des données.

Le partage des données est soumis à une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui garantit le respect de la loi "Informatique et Libertés".

La sécurisation de l'accès aux informations sur votre santé

Notre prestataire informatique, Uni-Médecine, garantit le cryptage des données transmises, ainsi que la sauvegarde des données stockées.

N'hésitez pas à nous contacter !

02 32 88 01 24

Plus d'informations sur notre site internet :

www.reseaux-perinat-hn.org

Votre correspondant :



Le Réseau
Périnatalité
en Haute-Normandie
vous accueille !

*Pour une prise en charge
coordonnée entre les
professionnels de santé
et vous...*

*...tout au long
de votre grossesse et
du suivi de votre enfant*



Le réseau périnatalité

Il assure la prise en charge coordonnée des femmes enceintes et de leur nouveau-né par le partage sécurisé d'informations médicales entre les professionnels de santé, hospitaliers et libéraux, qui vous suivent en Haute-Normandie (gynécologues, obstétriciens, généralistes, échographistes, biologistes, sages-femmes, pédiatres, puéricultrices...).

Pourquoi participer au réseau ?

Votre prise en charge et vos soins sont optimisés !

Le partage de votre dossier médical et celui de votre enfant permet à chaque professionnel que vous consulterez de disposer de toutes les informations nécessaires à votre suivi.

Vous participez à l'amélioration des pratiques...

Le recueil des données statistiques permet d'améliorer les pratiques de l'ensemble des professionnels.

Comment y adhérer ?

Votre adhésion est gratuite.

Il vous suffit de compléter la fiche d'adhésion qui vous sera remise par votre correspondant du réseau (médecin, sage-femme, association...) en même temps que la *Charte du Réseau*.

Des engagements réciproques

Votre adhésion est volontaire, dans le respect de la Charte.

Le réseau garantit à l'usager le libre choix d'accepter de bénéficier du réseau ou de s'en retirer (loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades).

L'usager s'engage à accepter que les informations médicales le concernant soient partagées entre les différents professionnels de santé du réseau.

De même, **le professionnel** participant à la prise en charge partagée doit être adhérent au réseau et avoir signé une fiche d'adhésion garantissant son engagement à respecter la charte et la convention constitutive du réseau.

Vous restez informé à chaque étape de votre prise en charge

En vous connectant sur le site internet du réseau :

www.reseaux-perinat-hn.org des informations complémentaires sont disponibles sur votre grossesse ainsi que sur le développement de votre enfant.

Lors de la création de votre dossier médical partagé, un document confidentiel vous sera remis contenant votre adresse santé personnelle et la "clé" informatique de votre dossier.

Tout au long de la prise en charge, vous avez la possibilité d'obtenir une copie de votre dossier sur simple demande auprès du professionnel de santé que vous consultez.

